

Belfort, le 15 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU RADAR AUTONOME

Un nouveau radar mobile et autonome sera mis en service à compter de ce jeudi 14 octobre sur la route départementale 83 entre les communes de Denney et de Lachapelle-Sous-Rougemont.

L'objectif en termes de sécurité routière est de pallier au phénomène de décélération et d'accélération à l'approche et à l'éloignement d'un radar fixe. L'aspect insaisissable des radars autonomes, placés de façon aléatoire sur l'itinéraire, incite en effet les usagers à être vigilants sur la totalité du tronçon et invite au respect des limitations de vitesse autorisée et à une conduite régulière, gage de sécurité.

Les automobilistes seront avertis du dispositif par des panneaux de circulation indiquant la distance sur laquelle les contrôles de vitesse seront susceptibles d'être opérés.

Avec le déploiement de ce nouvel outil de lutte contre l'insécurité routière, le Territoire de Belfort dispose désormais de deux itinéraires de contrôle. L'itinéraire sur la D419, entre les communes de Pérouse et Fosseماغne, étant déjà opérationnel depuis le 12 février 2019.

**Bureau de la représentation de
l'État et de la communication
interministérielle**

Tél. : 0384571576

Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr

Direction du cabinet

